



MAT DE FORAGE FD55Mf220



SOMMAIRE

1 UTILISATION DE LA NOTICE

- 1-1 Importance de la notice
- 1-2 Utilisation de la notice

2 IDENTIFICATION DE LA MACHINE

- 2-1 Nom et adresse du fabricant
- 2-2 Plaque d'identification CE

3 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

- 3-1 Dimensions
- 3-2 Performances
- 3-3 Marteau rotatif

4 DOMAINE D'APPLICATION

- 4-1 Travaux conseillés

5 MODE D'EMPLOI

- 5-1 Description du mât de forage
- 5-2 Description du poste de commande de secours
- 5-3 Description de la Radiocommande
- 5-4 Mise en marche
- 5-5 Mouvements du mât de forage
- 5-6 Fonctionnement tête de rotation
- 5-7 Fonctionnement tête d'injection
- 5-8 Fonctionnement des mors de serrage
- 5-9 Fonctionnement orientation droite gauche du mât
- 5-10 Fonctionnement de la rotation du mât de forage
- 5-11 Fonctionnement de l'avance au rocher et relevage du mât
- 5-12 Fonctionnement et position du chariot
- 5-13 Arrêt de la machine en conditions normales
- 5-14 Arrêt en cas d'urgence

6 CONSIGNES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

- 6-1 Précautions d'ordre général
- 6-2 Obligations du foreur



- 6-3 Précautions pendant le positionnement de la foreuse
- 6-4 Précaution lors du déplacement
- 6-5 Précaution pour le transport
- 6-6 Précaution lors de l'utilisation du mât de forage
- 6-7 Electricité (branchements)
- 6-8 Hydraulique (branchements)

7 PIECES DETACHEES

- 7-1 A Tête de rotation EURODRILL (voir notice en annexe)
- 7-2 B Chariot tête de rotation
- 7-3 C Mât
- 7-4 D Mors double
- 7-5 E Châssis principal
- 7-6 F Armoire électrique / Radio commande

8 ENTRETIEN

- 8-1 Précautions avant toutes interventions sur la machine
- 8-2 Contrôle des niveaux et graissage
- 8-3 Entretien périodique
- 8-4 Nettoyage du mât de forage

9 SCHEMAS

- 9-1 Electricité
- 9-2 Hydraulique

10 CONFORMITE

- 10-1 Déclaration de conformité
- 10-2 Première mise en service

11 GARANTIE

12 NOTES



1 UTILISATION DE LA NOTICE

1-1 Importance de la notice

Ce document doit être considéré comme partie intégrante du **mât de forage FD55Mf220**

Il est relatif à la fabrication et aux modifications successives de la notice technique, qui est conservé chez le fabricant.

*Il est rédigé aux termes de la directive 98/37/CCE

***La notice ne peut en aucun cas remplacer la formation directe de l'opérateur sur le mât de forage.**

*Lire attentivement le contenu avant la mise en marche du **mât de forage**

*Remettre la notice à tout utilisateur ou possesseurs successifs du **mât de forage FD55Mf220**

Conserver la notice dans un endroit facile d'accès, au sec et à l'abri de l'humidité, pendant toute la durée opérationnelle du **mât de forage FD55Mf220**.

1-2 Utilisation de la notice

La notice a pour but de fournir à l'opérateur la connaissance technique du **mât de forage** et les renseignements concernant :

- L'utilisation des commandes
- La mise en marche
- Les opérations de transport
- L'installation
- Le fonctionnement
- Les procédures d'entretien
- Le contrôle et l'exécution des opérations ordinaires d'utilisation et d'entretien.
- Les consignes de sécurité
- Le détail des pièces détachées sujettes ou non à usure.

Pour les opérations délicates d'entretien, nous conseillons fortement l'intervention de techniciens spécialisés et qualifiés.

En cas de perte de la notice, commander un nouvel exemplaire au fabricant, en précisant bien le type de la machine, le numéro de série et la date de fabrication.

La société FOURMIFOR se réserve le droit d'apporter toute modification d'ordre technique sur le mât de forage, sans que sa responsabilité soit engagée.

Pour tout litige, seuls les tribunaux de Toulouse seront compétents.

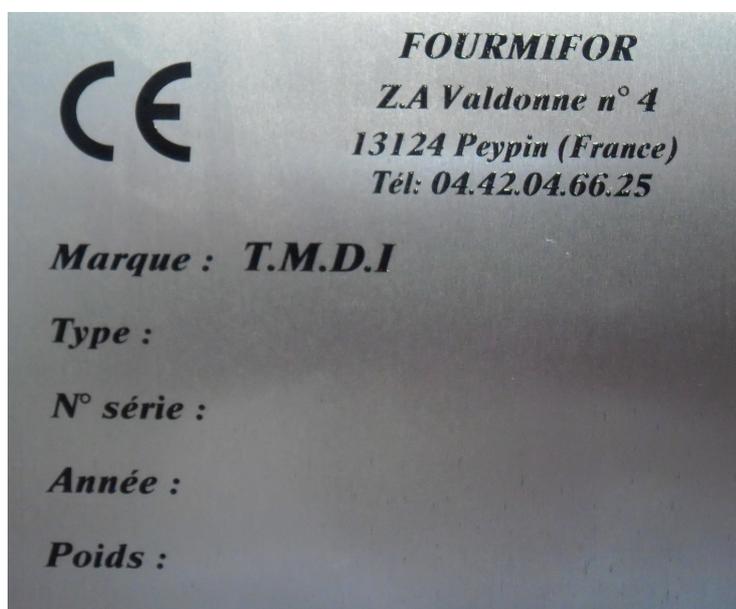


2 IDENTIFICATION DE LA MACHINE

2-1 Nom et adresse du fabricant :

FOURMIFOR
4 ZA de Valdonne
13124 PEYPIN
FRANCE

2-2 Plaque d'identification



La plaque d'identification est rivée sur le **mât de forage**, elle permet de valider que la machine est conforme aux normes Européennes et elle sert à indiquer :

Le nom du fabricant
L'adresse du fabricant
La marque du matériel
Le type du matériel
Le numéro de série
L'année de fabrication
Le poids de la machine

Il est formellement interdit d'enlever la plaque d'identification



3 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

3-1 Dimensions

Hauteur du mât position travail	4 675 mm
Course de la tête de rotation	3610 mm
Largeur du mât de forage	650 mm
Profondeur du Mât	910 mm
Poids du mât seul	895 kg

3-2 Performances

Puissance d'appuis / relevage	4000 kN sous 200 bar
Vitesse de montée / descente	25 m/mn
Débit d'huile total nécessaire	150 l/mn maxi
Pression d'utilisation	190 bar
Débit retour drain	5 l/mn à 2 bar maxi

3-3 Marteau rotatif **EURODRILL HD2002**

Moteur type 105 : Pression de service maxi 200 bar et 75 l/mn

Vitesse de rotation		1
Couple	daNm	220
Nombre de tours	t/mn	108



Frappe

Pression de travail	Bar	160 - 200
Quantité d'huile	l/mn	40 - 55
Energie	Nm	250
Fréquence des coups	c/mn	2500

Marteau HD2002 emmanchement H66 droit / R38 Gauche

4 DOMAINE D'APPLICATION

4-1 Travaux conseillés

Le mât de forage est conçu pour être installé sur une pelle mécanique et pelle type araignée et convient aux travaux de restructuration : marteau fond de trou éventuellement, tirants d'ancrages, marteau hors trou, sondages, etc...

ATTENTION

Il est déconseillé d'utiliser le mât de forage pour des travaux souterrains sans précautions spéciales.



Seul un porteur spécialement conçu ou tout autre porteur entraîné par un moteur électrique peuvent effectuer les travaux dans les caves, parking souterrains, etc... sous réserve du strict respect des consignes de sécurité en vigueur telles que les ventilations ou conventions spéciales.

Le mât de forage seul n'est pas conçu pour travailler la nuit ou dans l'obscurité.

Lorsque l'éclairage de jour ne suffit plus pour travailler en toute sécurité, l'opérateur est tenu d'assurer une lumière suffisante pour ne pas laisser de zone d'ombre autour de la machine. En déplacement, une distance minimale de 10 m dans le sens de la marche est préconisée pour la sécurité des ouvriers.

5 MODE D'EMPLOI

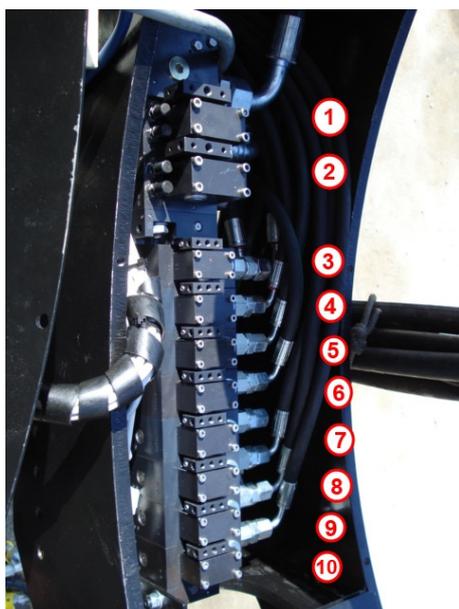
5-1 Description de la machine

Le **mât de forage** est un équipement démontable. Ses dimensions ainsi que la possibilité de le désolidariser du porteur permettent d'obtenir une grande souplesse d'exploitation et de transport d'un chantier à l'autre. Le mât se désolidarise et se repositionne facilement ce qui permet le transport par hélicoptère.

Toutes les structures porteuses ont été fabriquées en utilisant des aciers de haute qualité.

5-2 Description du « poste de commande de secours »

Le **poste de commande hydraulique de secours** sert exceptionnellement à diriger les opérations de forage pour une mise en sécurité du matériel de forage quand la radiocommande ne fonctionne plus. Le poste de commande hydraulique de secours est en règle générale utilisé par les techniciens de maintenance lors des opérations de dépannage ou de maintenance.



- 1 : *Rotation droite / gauche marteau*
- 2 : *Frappe marteau*
- 3 : *Montée / descente chariot tête*
- 4 : *Louvoisement mors haut*
- 5 : *Mors haut ouverture / fermeture*
- 6 : *Mors bas ouverture / fermeture*
- 7 : *Vanne air / eau*
- 8 : *Rotation 90° gauche 50° droite*
- 9 : *Giration mât*
- 10 : *Avance au rocher montée / descente*

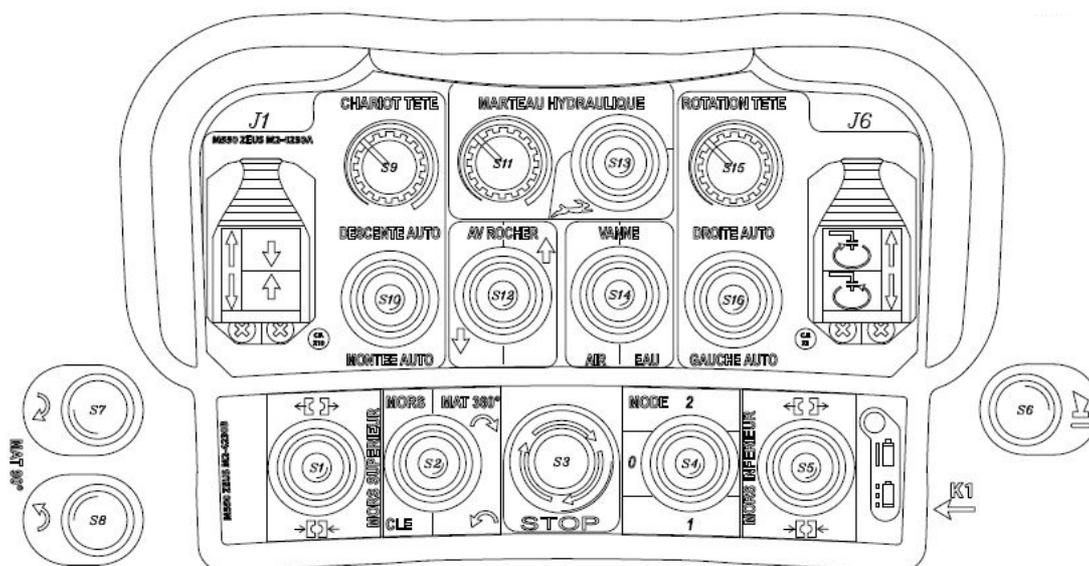
5-3 Description de la radio commande



Pour être en accord avec l'utilisation des foreuses ou des mâts de forage en lieux confinés ou dits à risques, toutes nos radio commandes sont équipées de trois programmes de fonctionnement.

Toutes les commandes ci-après sont systématiquement intégrées dans les radios commandes et sont raccordable sans coût supplémentaire en cas de mise en place des options complémentaires.

Toutes les opérations de réglages et de foration s'effectuent le porteur du mât de forage placé sur un plan le plus horizontal possible.



**Programme 0 : Pas de mouvement****Programme 1 : Mise en place**

- S2 : Rotation du mât ; Horaire /anti horaire
- S12 : Avance au rocher ; Montée/descente (idem en programme 2)
- S7 : Orientation droite du mât en latéral ou treuil (*Option du mât*)
- S8 : Orientation gauche du mât en latéral ou treuil (*Option du mât*)
- S14 : Vanne à air ou eau (idem en programme 2)

Programme 2 : Forage

- J6 : Rotation tête ; Avant/arrière progressive
- S16 : Position automatique droite ou gauche de la rotation automatique
- B15 : Potentiomètre de réglage de la rotation
- J1 : Chariot de tête ; Montée/descente progressive
- S19 : Position automatique montée descente du chariot de tête
- S9 : Potentiomètre de réglage de la montée descente automatique
- S1 : Mors supérieur ; Ouverture/fermeture
- S2 : Mors supérieur ; Vissage/dévisage
- S5 : Mors inférieur ; Ouverture/fermeture
- S12 : Avance au rocher ; Montée/descente (idem en programme 1)
- S13 : Interrupteur grande vitesse rotation ou frappe marteau
- S14 : Vanne à air ou eau (idem en programme 1)

Sur le pupitre :

- K1 : Sécurité poignet et Klaxon avertisseur
- S3 : Arrêt urgence
- S4 : Sélecteur 0 – 1 - 2
- S6 : Avertisseur sonore

5-4 Mise en marche**Vérifications avant la mise en marche :**

- Contrôler les niveaux d'huile,
- Vérifier qu'il n'y ait pas de manettes enclenchées
- Vérifier que les arrêts d'urgence ne sont pas enclenchés
- Vérifier le bon serrage de toutes les parties susceptibles de se desserrer
 - Tête d'eau,
 - Fixation de la tête de rotation
 - Fixation du marteau hors trou...
- Vérifier que le contrôle par un organisme agréé et certifié a bien été effectué et date de moins d'une année.

La radio commande est livrée avec une batterie de rechange et un chargeur sur prise allume cigares 12 volts



5-5 Mouvements du mât de forage

Avant tout démarrage de l'engin porteur, s'assurer que le **sélecteur de programmes** est bien en **programme « 0 »**. Cette position interdit tout mouvement du mât de forage et est une position obligatoire dans de nombreux sites sensibles et sites spéciaux dit « à risques »

Pour pouvoir modifier l'orientation du mât de forage, le **sélecteur de programmes** doit être dans la **position « 1 »**, position qui autorise les mouvements de mise en place du mât de forage.

Pour pouvoir commencer les opérations de forage, le **sélecteur de programmes** doit être dans la **position « 2 »**, position qui autorise les mouvements liés au forage

Certaines commandes telles que l'ouverture de la vanne d'air et l'avance au rocher sont possibles sur les **programmes « 1 »** et « 2 »

Les mouvements ne seront pris en compte que si : **L'arrêt d'urgence est relâché et l'arrêt à câble en position travail.**

5-6 Fonctionnement de la tête de rotation / marteau hors trou

Programme « 2 »

La rotation de la tête de rotation est actionnée par le levier « **J6** » de la **radio commande**

La régulation automatique pour la rotation est actionnée par l'interrupteur « **S16** » de la **radio commande**. Interrupteur vers l'avant pour une rotation à droite, interrupteur vers l'arrière pour une rotation vers la gauche.

Lors de l'utilisation de la tête de rotation, l'interrupteur « **S13** » de la **Radio commande** actionne la grande vitesse par l'augmentation du débit hydraulique

Le potentiomètre de réglage automatique de la rotation « **S15** » de la **radio commande** permet d'affiner les réglages de la vitesse de rotation.

Lors de l'utilisation d'un marteau hydraulique hors trou, l'interrupteur « **S13** » de la **Radio commande** permet d'actionner la mise en service de la frappe du marteau.

Le potentiomètre de réglage automatique de la frappe « **S11** » de la **radio commande** permet d'affiner les réglages de la frappe du marteau.

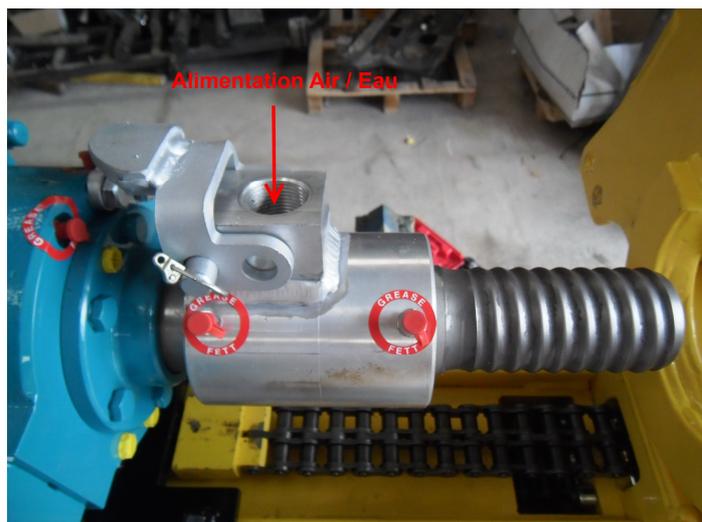
5-7 Fonctionnement tête d'injection

Programme « 1 » et « 2 »



La vanne d'air ou d'eau permet par l'intermédiaire de la tête d'injection de transmettre les fluides ; eau, boue, air, à l'intérieur des tiges de forages; cette alimentation est commandée par l'action de l'interrupteur «S14» de la radio commande

Lors de la mise en place du mât de forage, la vanne à air peut être actionnée pour purger le sol à l'emplacement de la pointe de repos du mât



Shank H66 D et R38 G

Boite à eau 1'' avec raccord LECQ 1''

5-8 Fonctionnement des mors de serrage

Programme « 2 »

Utilisation d'un simple mors

L'interrupteur « **S1** » de la **radio commande** actionne le mors simple de serrage des tiges ;
Ouverture/fermeture

Utilisation d'un mors double

L'interrupteur « **S1** » de la **radio commande** actionne le mors supérieur de serrage des tiges;
Ouverture/fermeture

L'interrupteur « **S2** » de la **radio commande** actionne le louvoiement du mors supérieur ;
Vissage/dévisage

L'interrupteur « **S5** » de la **radio commande** actionne le mors inférieur de serrage des tiges;
Ouverture/fermeture



5-9 Fonctionnement de l'orientation du mât

Programme « 1 »

Le mât de forage peut être réglé dans l'axe vertical vers la droite ou vers la gauche :

Le vérin rotatif d'orientation droite /gauche du mât de forage est commandé par les boutons poussoir à impulsion situés sur le côté gauche de la radio commande.

Le bouton poussoir « **S8** » de la **radio commande** permet l'orientation du mât de forage vers la gauche ; Position 90° maximum par rapport au sens d'avancement du porteur du mât de forage

Le bouton poussoir « **S7** » de la **radio commande** permet l'orientation du mât de forage vers la droite ; Position 50° maximum par rapport au sens d'avancement du porteur du mât de forage

5-10 Fonctionnement de la rotation du mât de forage

Programme « 1 »

L'orientation du mât de forage est commandée par les boutons poussoir à impulsions situés sur la radio commande.

Le bouton poussoir trois positions « **S2** » de la **radio commande** permet l'orientation horaire du mât de forage quand il est poussé vers l'avant ou anti horaire du mât de forage quand il est tiré vers l'arrière.

ATTENTION

Prêter une attention particulière à l'enroulement des **flexibles hydrauliques** lors de l'utilisation de la giration du mât de forage.

Afin d'avoir la possibilité d'une **giration de 360°**, il n'est pas utilisé de buté de sécurité sur la giration du mât de forage.

Lors du forage en plafond, veiller au bon enroulement des flexibles hydrauliques.

5-11 Fonctionnement de l'avance au rocher pour le relevage du mât

Programme « 1 » et « 2 »



L'interrupteur trois position « **S12** » de la **radio commande** actionne le vérin d'avance au rocher

Montée du mât de forage quand l'interrupteur est poussé vers l'avant

Descente du mât de forage quand l'interrupteur est tiré vers l'arrière

Plusieurs réglages de la prise de la fixation de la tige du vérin d'avance au rocher sont possibles

5-12 Fonctionnement du chariot de la tête de rotation

Programme « 2 »

La montée et la descente du chariot de la tête de rotation est actionnée par le levier « **J1** » de la **radio commande**

La régulation automatique pour la rotation est actionnée par l'interrupteur **3 positions «S10» de la radio commande**. Interrupteur vers l'avant pour la montée du chariot, interrupteur vers l'arrière pour la descente du chariot.

Le potentiomètre de réglage automatique de la montée et de la descente « **S9** » de la **radio commande** permet d'affiner les réglages de la vitesse de déplacement de chariot.

5-13 Arrêt du mât de forage en conditions normales

Ralentir puis arrêter le moteur thermique ou électrique du porteur après avoir suspendu toutes les opérations de forage ou de déplacement, positionné tous les leviers de commande à l'état « repos » et positionné le bouton de sélection de programmes en **position « 0 » de la radio commande**.

S'assurer que le porteur du mât de forage n'est pas placé dans un endroit dangereux ou gênant. (Voir paragraphe 6-4 et suivants)

5-14 Arrêt en cas d'urgence

Un arrêt d'urgence est placés sur la radio commande. L'arrêt à câble du mât de forage sert à protéger l'opérateur en cas d'entraînement par l'outil de forage ou le train de tiges.

Après toute action sur les arrêts d'urgence ou arrêts à câble, il est important de placer le **sélecteur de programme en position « 0 »**



6 CONSIGNES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

6-1 Précautions d'ordre général

La manipulation de l'ensemble de forage et en particulier du mât de forage est autorisée seulement et uniquement aux personnes en possession d'un Certificat de Conduite Professionnelle délivré par l'employeur et possédant une connaissance approfondie des matériels et des opérations de forage. (Code du travail décret R233-13-19)

Avant l'utilisation de la foreuse, le propriétaire est tenu de vérifier si le foreur est bien en possession d'un CCP, CPT ou d'un Certificat d'Aptitude au Forage et possédant une connaissance approfondie des matériels et des opérations de forage.

AVERTISSEMENT Drogues, alcool ou médicaments

Les drogues, l'alcool ou les médicaments risquent d'avoir un effet négatif sur votre jugement et votre capacité de concentration. De mauvaises réactions et des évaluations incorrectes peuvent entraîner des accidents graves, voire la mort.

N'utilisez jamais la machine lorsque vous êtes fatigué(e) ou sous l'influence de drogues, de l'alcool ou de médicaments.

L'utilisation de la machine par une personne sous l'influence de drogues, de l'alcool ou de médicaments est strictement interdite.

La Société SUDIMAT décline toutes responsabilités en cas d'accident si cette machine est confiée à des personnes non autorisées à la conduite, comme décrit ci-dessus.

6-2 Obligations du foreur

Avant toute utilisation de la foreuse, le foreur est tenu de vérifier que toutes les opérations d'entretien ont bien été effectuées conformément aux consignes de sécurité.

Le foreur et toutes les personnes ayant accès à la zone de travail doivent obligatoirement porter un vêtement de travail et de protection contre les accidents, comme indiqué ci-après, ceci afin d'éviter d'être happé par la machine en mouvement.

➤ Equipement Protection Individuelle (EPI)

- Protections auditives
- Casque de protection
- Filets pour cheveux longs
- Lunettes de protection
- Sur lunettes en cas de port d'une paire de lunette à verres correcteurs
- Gants de travail
- Chaussures de sécurité antidérapantes
- Combinaison de travail

EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

PORT DU CASQUE ANTIBRUIT OBLIGATOIRE



PORT DU CASQUE DE PROTECTION OBLIGATOIRE



PORT DE LUNETTES DE PROTECTION OBLIGATOIRE



PORT DE CHAUSSURES DE SECURITE OBLIGATOIRE



PORT DE GANTS DE PROTECTION OBLIGATOIRE



PORT D'UN VETEMENT DE TRAVAIL OBLIGATOIRE

6-3 Précautions pendant le positionnement de la foreuse

- **Il est conseillé de déplacer le porteur du mât de forage avec le mât en position horizontale, table de rotation et position de mât le plus équilibré possible par rapport au centre de fixation du mât.**
- **Dans le cas contraire, la table de rotation devra être en position basse et l'avance au rocher au maximum de sa hauteur.**
- **Il est conseillé de déplacer le porteur dans le sens de la pente en cas de déclivité.**
- **Veiller à l'absence de câbles électriques ou toute autre source d'électricité dans la zone de travail avant toute opération de mise en place et de forage.**



6-4 Précautions lors du déplacement

Pendant le déplacement du porteur du mât de forage, l'opérateur ou l'aide foreur doivent se tenir à une distance minimum d'une quinzaine de mètres afin d'éviter tout contact avec le mât de forage ou le porteur.

Dans le cas des déplacements dans les fortes déclivités, il est important que le foreur ou l'aide foreur soient situés en amont du porteur du mât de forage.

- **Il est interdit de déplacer la foreuse sur des pentes longitudinales inclinées à plus de 20° sans formation particulière du préposé au déplacement ou avec un porteur non adapté.**
- **Il est interdit de déplacer la foreuse sur des pentes latérales inclinées à plus de 15° sans formation particulière du préposé au déplacement ou avec un porteur non adapté.**

Si le porteur du mât de forage stationne en pente, il faut obligatoirement placer des cales de sécurité devant les chenilles dans le sens de la pente pour les bloquer ou planter le pied de la pelle araignée.

Il est interdit de déplacer le porteur du mât de forage la nuit si celui-ci n'est pas équipé d'un éclairage normalisé ou si l'éclairage extérieur n'est pas suffisant.

6-5 Précautions lors du transport

Pendant le chargement du porteur du mât de forage sur le moyen de transport, il est interdit de dépasser le pourcentage de pentes maximum indiquées par la notice technique du constructeur.

Placer des rampes ou des plaques d'envol adaptées au poids du porteur d'une longueur suffisante pour ne pas dépasser la pente maximum indiquée.

Pour gruter le mât de forage seul, il est recommandé d'utiliser les points de levage prévus à cet effet. (Mentionnés par les repères jaunes normalisés sous les deux mors et sur la tête du mât de forage.)



Bien arrimer le porteur du mât de forage ou le mât de forage après un calage adéquat à l'aide de chaînes ou de sangles pour assurer une immobilisation efficace lors du transport.

S'assurer que la tête de rotation est bien arrimée et qu'il n'y a pas d'outils susceptibles de se décrocher pendant le transport.



6-6 Précaution lors de l'utilisation du porteur du mât de forage

Avant tout cycle de travail, il est obligatoire de contrôler le bon fonctionnement des dispositifs d'arrêt d'urgence.



- Il est obligatoire de délimiter la zone dangereuse autour du porteur du mât de forage et de la signaler, à l'aide de panneaux indicateurs, « accès interdit »
- Il est interdit de commencer toute opération de forage en présence de personnes à proximité du porteur du mât de forage ou dans la zone de travail.
- Il est interdit de déplacer le porteur du mât de forage en présence de personnes à proximité du porteur du mât de forage ou dans la zone de travail.
- Il est interdit d'actionner la traction poussée du chariot en présence de personnes à proximité du porteur du mât de forage ou dans la zone de travail.
- Il est interdit d'actionner le treuil en présence de personnes à proximité du porteur du mât de forage ou dans la zone de travail.
- clés sur le tableau de commande – seul et sans surveillance.
- Il est interdit d'utiliser le porteur du mât de forage près d'un câble électrique ou d'une autre source d'électricité, assurez-vous de l'absence de câbles cachés ou d'autres sources d'électricité dans la zone de travail.
La machine n'est pas isolée électriquement. Tout contact de la machine avec de l'électricité risque de provoquer des blessures graves ou la mort.



6-7 Branchement électrique du mât de forage

ARRET A CABLE

L'arrêt à câble est placé par rapport au sens de rotation de la tête de forage. Pour un marteau il sera placé à gauche de la tige de forage, pour une tête de rotation, il sera placé à droite. Dans le cas de marche simultanée rotation à droite et à gauche, il est impératif d'installer un deuxième arrêt à câble.

Cet organe de sécurité ne doit en aucun cas être supprimé ou shunté.

Les arrêts d'urgence sur la machine ne peuvent pas remplacer les arrêts à câble.

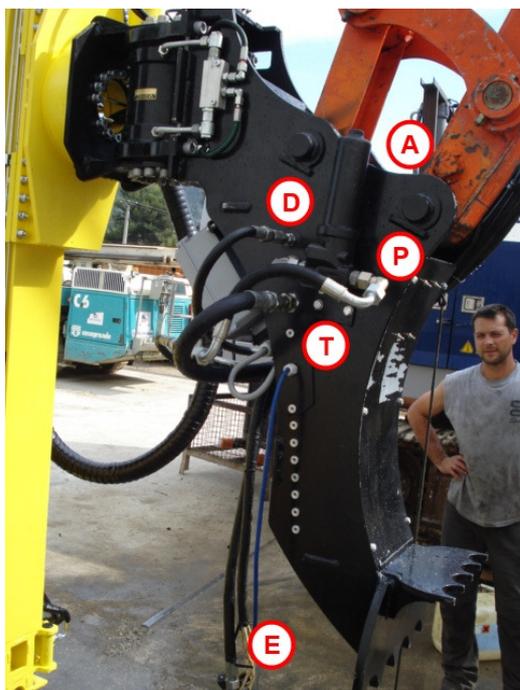
Des plaques d'impacts normalisées peuvent remplacer les arrêts à câble installés sur la machine.

Repère « E » : Alimentation 12 ou 24 volts de la radio commande

La radio commande fonctionne dans les deux polarités

En cas de changement de tension, veiller à réinitialiser les rampes progressives. (voir annexe Radio commande) et changer les bobines de commande des électrovannes

6-8 Branchement hydraulique du mât de forage



A : Filtre haute pression

D : Drain

P : Pression hydraulique

T : Retour au tank

E : Alimentation électrique (12V)

**7 PIECES DETACHEES****SOMMAIRE**

7-1	A	Tête de rotation (voir notice en annexe)
7-2	B	Chariot tête de rotation (voir notice en annexe)
7-3	C	Mât
	C1	Giration
	C2	Orientation
7-4	D	Mors simple / double (voir notice en annexe)
7-5	E	Châssis principal / Pied de déplacement
7-6	F	Armoire électrique / radio commande (voir notice en annexe)



8 ENTRETIEN

8-1 Précautions avant toutes interventions sur la machine

La manipulation du porteur et du mât de forage est autorisée seulement et uniquement aux personnes en possession d'un Certificat de Conduite Professionnelle délivré par l'employeur. (Code du travail décret R233-13-19)

Avant toute utilisation du mât de forage, le foreur est tenu de vérifier que toutes les opérations d'entretien ont bien été effectuées conformément aux consignes de sécurité et que la machine est bien équipée de tous ses organes de sécurité.

- Vérifier qu'il n'y ait pas de manettes enclenchées
- Vérifier que les arrêts d'urgence ne sont pas enclenchés
- Vérifier que le sélecteur de programmes est bien en position « 0 »
- Vérifier l'absence de danger pour l'opérateur ou son aide
- Vérifier que l'aire de travail soit exempte de personnel non affecté au forage

8-2 Contrôle des niveaux et graissage

Avant toute utilisation du mât de forage, le foreur est tenu de vérifier les divers niveaux : Huile de tête de rotation ou marteau, charge de la batterie de la radio commande....

Le chargeur de la batterie de rechange est en 220 Volts

Graissage des divers points tels que le joint tournant ou la tête d'injection à effectuer toutes les 4 heures au maximum, la tête de rotation le marteau et les galets ou glissières du mât au minimum une fois par poste de travail.

Les autres points de graissage sont à effectuer de façon hebdomadaire.

8-3 Entretien périodique

Filtre haute pression en entrée des distributeurs hydrauliques réf : **MDF160 CORP 280B**

Changement du filtre hydraulique toutes les 500 heures, réf : **0160D010BN4H**

8-4 Nettoyage du mât de forage.

Le nettoyage du mât de forage est à effectuer de façon régulière en fonction de la charge de travail et de la teneur en poussière ou de projection des boues de forages ou cutings.



Le nettoyage régulier du mât de forage permet entre autre de vérifier les divers composants du mât de forage, le bon entretien, le serrage des divers composants et de s'assurer que toutes les sécurités sont en place et en fonctionnement.

ATTENTION :

LE BOITIER DE LA RADIO COMMANDE NE DOIT EN AUCUN CAS ETRE LAVEE A L'EAU SOUS PRESSION ET DOIT ETRE PROTEGEE EN CAS DE PLUIE.

Un époussetage avec un petit pinceau suffit généralement au nettoyage de l'émetteur de la radio commande.

9 SCHEMAS

- 12-1 Electricité (Voir annexe radio commande)
- 12-2 Hydraulique (Voir annexe)

10 CONFORMITE

- 12-3 Déclaration de conformité (situé en première page du présent document)
- 12-4 Première mise en service

11 GARANTIE

Garantie constructeur de 12 mois après la date de départ de nos dépôts ou 800 heures premier terme atteint. Pour toutes les parties neuves du présent mât de forage. (Hydraulique et radio commande) Pour les parties et les pièces d'occasion, il n'est pas prévu de période de garantie.

La garantie comprend le remplacement des parties endommagées ou défectueuses et des composants présentant des défauts de fabrication.

Pour l'étranger et DOM TOM, les coûts associés aux dédouanements ou aux transports sont exclus.

La garantie ne couvre pas le remplacement ou la réparation des pièces d'usure et des outils et, est liée au bon entretien de la machine. La garantie ne comprend pas le remplacement des parties et composants usés normalement.

Les réparations effectuées par des personnes non autorisées par SUDIMAT invalideront la garantie. Toute utilisation impropre et tout manquement de maintenance annulera la garantie.

